

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Mardi 20 Février 2024
19 heures 00**

AS/CR

N° 003109

Motion à l'encontre de la fermeture de deux classes dans les écoles élémentaires Giono et Bosco

Publié le :

27 février 2024

Le Mardi 20 Février 2024 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 14 février 2024, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Madame Véronique ARNAUD-DELOY, Maire de la Commune d'Apt.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Sabrina HARCHACHE donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Denis DEPAULE donne pouvoir à M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Elhadji NDIOUR donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Nathan SAIHI donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), M. Rémi ROLLAND donne pouvoir à Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale), M. Jean-Marc DESSAUD donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire)

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENTS : Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé(e) Secrétaire.

Madame le Maire revient sur la possible fermeture d'une classe sur Apt à l'école Bosco et une fermeture à l'école Giono évoquée lors du dernier conseil du 6 février 2024.

Les parents d'élèves et les directeurs ne comprennent pas cette décision contre laquelle ils entendent protester énergiquement et la municipalité se doit d'apporter son soutien complet et total pour enrayer la logique de démembrement des services publics.

Plus particulièrement, il convient de souligner la dégradation depuis de nombreuses années des conditions de travail des personnels de l'Éducation nationale et des élèves du fait des différentes réformes successives et erratiques qui se sont traduites par la réduction des moyens alloués, en particulier en ressources humaines.

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20240220-003109-AR
Date de réception préfecture : 26/02/2024

Pourtant, la mission la plus essentielle du service public de l'Éducation Nationale est avant tout éducative.

L'Éducation Nationale doit en effet concourir à la réussite scolaire et éducative.

S'agissant de l'école BOSCO l'indice de position sociale (IPS) est en dessous de la moyenne départementale. Cela témoigne des difficultés sociales, familiales et économiques rencontrées par les familles, mais surtout d'un besoin éducatif renforcé. Trente pour cent des élèves sont des élèves à besoin éducatif particulier : leur nombre est en constante augmentation. Ils requièrent une attention spécifique et beaucoup de temps de la part de l'enseignant. Leur présence, aussi importante, souligne, là encore, les particularismes de nos écoles, des élèves et de leurs familles.

Depuis plusieurs années la Commune d'Apt demande un retour en REP (Réseaux d'Éducation Prioritaire) sans que cette demande ait été prise en considération. Cette reconnaissance vise à accompagner les élèves et les professeurs qui se dévouent à la réussite de leurs élèves et méritent de disposer des meilleurs moyens possibles.

Dans ce contexte, la baisse du nombre d'élèves sur cette école ne justifie pas la fermeture de la classe d'autant plus que la situation des effectifs dans les écoles maternelles laisse augurer une évolution plus positive.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

La commune d'Apt ne peut souscrire au projet de fermeture d'une classe élémentaires à l'école Bosco, relevant des quartiers prioritaires définis par la Politique de la Ville, et soutient tous les acteurs de la vie scolaire dans leurs actions pour défendre et sauvegarder les intérêts de la population et de la jeunesse aptésienne.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
M. Yannick BONNET**



**LE MAIRE D'APT
Madame Véronique ARNAUD-DELOY**